

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU FABLAB L'E-SQUARE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (MIS À JOUR 21/01/2023)

1. Objet et champ d'application

Le présent règlement fixe les règles applicables au sein du Fablab l'e-Square ASBL en matière de discipline, et les garanties attachées en matière d'hygiène et de sécurité.

Le Fablab l'e-Square ASBL, situé au N°36J, rue Victor Libert à 6900 Marche-en-Famenne est un lieu géré par l'ASBL e-Square, entité administrative et financière responsable des actions faites au nom du Fablab l'e-Square.

Le Fablab est un espace au service de la créativité individuelle ou collective. Il propose des outils traditionnels et des machines de Fabrication Assistée par Ordinateur (FAO). Accessible à tous, il invite au partage de savoirs et de savoir- faire.

Les utilisateurs du Fablab l'e-Square sont ici désignés sous le terme d'«usagers». Est considéré comme usager toute personne qui utilise des ressources du Fablab, qu'elles soient numériques ou matérielles. Les usagers ne respectant pas le présent règlement intérieur pourront se voir refuser l'accès au Fablab.

Le Fablab peut accueillir des opérations diverses. Ces opérations peuvent être initiées par lui-même, ou par des entités partenaires. Le Fablab l'e-Square est adhèrent à la charte des Fablabs du MIT.

2. Règles générales

Le présent Règlement intérieur est disponible dans les locaux du Fablab et porté à la connaissance de tous les usagers, qui en acceptent les conditions. Il est consultable sur la page suivante : https://e-square.marche.be/wp-content/uploads/2020/03/ROI.pdf

Le Fablab met à disposition de ses usagers différents équipements : matériel (informatique, outillage et produits divers), machines à commande numérique (imprimantes 3d, découpe laser, fraiseuse numérique, brodeuse numérique, machine à coudre, découpe vinyle, presse thermique, thermo formeuse, scanner 3D).

L'utilisation de ces équipements est soumise à des règles strictes, afin de protéger les usagers et préserver les équipements. Les usagers s'engagent à faire un usage raisonné des équipements et matières premières du Fablab.

L'équipe du Fablab est à disposition des usagers pour répondre à toute question concernant l'utilisation, les prestations possibles ou la valorisation des créations réalisées.



3. Règles relatives aux locaux

Le Fablab l'e-Square dispose de 4 espaces accessibles aux usagers :



L'atelier : est un lieu dédié à l'échange, à la réflexion et à l'accompagnement de projet des usagers par les fabmanager. C'est aussi dans cette pièce que les fabmanager réalisent leurs tâches administratives.

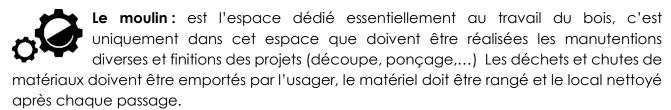
Une attitude calme et respectueuse du travail de chacun y est donc recommandée.

Dans cet espace, des pc portables connectés à internet et munis des logiciels de DAO sont mis à disposition des usagers.

L'utilisation de ces pc est également soumise à quelques règles :

- Aucun logiciel ne peut être installé sans accord préalable du fabmanager.
- Les fichiers numériques des usagers doivent être stockés sur des supports de stockage personnels (amovibles ou services cloud). Lors de la maintenance des machines ceux-ci sont susceptibles d'être supprimés.
- Les sessions personnelles doivent être déconnectées après chaque utilisation (compte mail, compte fusion360, service cloud...).
- Les pc doivent être éteints après utilisation.

Les petits déchets (entrant dans les poubelles mises à disposition), doivent être triés et placés dans les poubelles de tri prévus à cet effet.





La print : est l'espace dédié à l'impression 3D, la découpe vinyle, le travail du tissu. Les matériaux entreposés dans cette pièce ne peuvent être utilisés qu'en accord avec le fabmanager.

Des pc fixes sont également mis à disposition des usagers

L'utilisation de ces pc est également soumise à quelques règles :

- Aucun logiciel ne peut être installé sans accord préalable du fabmanager
- Les fichiers numériques des usagers doivent être stockés sur des supports de stockage personnels (amovibles ou services cloud). Lors de la maintenance des machines ceux-ci sont susceptibles d'être supprimés.
- Les sessions personnelles doivent être déconnectées après chaque utilisation (compte mail, compte fusion360, service cloud...).
- Les pc doivent être éteints après utilisation.



Les déchets thermoplastiques (PLA et ABS) doivent être jetés dans les poubelles de tris prévues à cet effet. Les éventuelles chutes de vinyle et de flexible doivent également être placées dans les bacs réservés aux chutes. Le local et les outils utilisés doivent être rangés après votre passage.

L'imprimante résine doit être nettoyée à l'alcool à l'aide de gants et d'un masque de protection.

Les machines doivent être éteintes après utilisation.

La cuisine

L'espace cuisine est accessible aux coworkers/makers. Il est possible à tous les utilisateurs d'utiliser le réfrigérateur en veillant à ne pas le saturer et à n'y laisser aucune nourriture avariée ou vaisselle sale. Le coworker est responsable de la gestion de ses propres vivres ; la personne en charge de l'entretien se réserve le droit de jeter des denrées périmées ou éléments considérés comme insalubres (y compris le contenant) lors du nettoyage mensuel obligatoire du frigo.

Les équipements de la cuisine (taque, four, four à micro-onde...) peuvent être utilisés par les utilisateurs de l'espace à condition qu'ils retrouvent leur état de propreté initial après utilisation.

Une armoire de cuisine est mise à disposition des coworkers/makers pour y stocker quelques vivres, merci de l'utiliser et de ne pas laisser d'aliment sur le plan de travail.

Une machine à café à grains, une bouilloire électrique ainsi que du café, du thé, du lait et du sucre sont mis gracieusement à disposition des coworkers/makers. Le lave-vaisselle est la responsabilité de tout occupant de l'espace : s'assurer avant de le remplir que la vaisselle qu'il contient est effectivement sale (si elle est propre, la ranger à sa place) et faire tourner le lave-vaisselle une fois qu'il est rempli. Les pastilles lave-vaisselle sont fournies par l'e-Square

4. Sécurité des biens et des personnes

L'utilisation des équipements implique le respect des règles de sécurité dudit équipement, qu'il s'agisse d'outillage simple, de matériel informatique, de produits ou de machines à commande numérique. L'usager est responsable de l'usage qu'il fait des équipements, et de la surveillance des machines lors de leur fonctionnement.

Les machines à commande numérique doivent uniquement être utilisées dans le cadre prévu par le constructeur. Il est strictement interdit de désactiver des systèmes de sécurité.

L'usage du matériel, outillage et produits divers peut être soumis à l'utilisation d'équipement de protection individuelle (blouse, gants, masque, lunettes...). Dans le cas où ces équipements de protection ne pourraient être fournis par le Fablab, l'usager devra apporter son propre équipement.



Le respect de ces règles est impératif pour éviter des accidents. Le Fablab ne pourra pas être tenu responsable de dommages corporels ou matériels liés à un mauvais usage ou un dysfonctionnement des équipements.

5. Accès et réservations

Le Fablab est ouvert du **lundi au jeudi de 10h à 17h** et le **vendredi de 10h à 15h** Les fabmanager ne sont pas disponibles durant l'heure de pause (de 12h à 13h)

Les horaires d'ouverture sont indiqués sur la porte d'entrée et sur le site internet du Fablab https://e-square.marche.be/fablab/tarifs-et-horaire-du-fablab/

L'accès au Fablab se fait **toujours** sur rendez-vous et les machines doivent être réservées soit :

1. Via la plateforme de réservation https://fablab.esquare.be

Chaque usager dispose d'un login et choisit un mot de passe lui permettant d'utiliser l'outil de réservation en ligne.

Veuillez réserver les machines 48 heures avant, pour un souci d'organisation interne, elles ne sont pas disponibles dans un délai plus court que 48 h. Si pour quelconque raison, vous êtes dans l'impossibilité de vous rendre au Fablab, veuillez annuler votre réservation ou prévenir dès que possible le fabmanager.

En fonction du projet et avec accord du fabmanager, la durée de réservation des machines est limitée sur base de créneaux horaires. Ces créneaux sont répartis en matinée de 10h à 12h ou l'après-midi de 13h-15h ou 15h-17h, mais également limités dans la fréquence (maximum 2 fois par semaine) et ce, afin d'assurer un accès à tous les usagers.

Les organisations partenaires peuvent disposer de badges d'accès. Ces badges sont remis à un membre de l'organisation, qui est responsable de l'ouverture, la fermeture et la bonne tenue des locaux en l'absence de membre de l'équipe de l'e-square.

6. Consignes d'utilisation du matériel et des machines

Pour toute utilisation d'un équipement, l'usager doit réserver la machine et le créneau horaire. Remplir la fiche à l'entrée (Nom, machine utilisée, tps machine et consommation des matériaux sujets à la facturation). L'utilisation des équipements est réservée aux usagers en ordre de cotisation et ayant suivi et validé la formation adaptée.

Après chaque utilisation, l'usager laisse l'espace de travail et la machine utilisée propre et opérationnels.

Il prend soin de ne laisser aucun déchet et de vérifier que chaque équipement est présent et rangé à sa place.



L'usager s'engage à informer un responsable du Fablab de tout dysfonctionnement constaté sur un équipement durant son utilisation, et de tout accident même mineur.

7. Consignes relatives aux matériaux

Les matériaux apportés par l'usager doivent toujours être approuvés par le fabmanager.

La liste des matériaux autorisés/ interdits pour chaque type de machine est accessible dans la rubrique **Equipements** du site https://e-square.marche.be/fablab/equipements/

Certains matériaux sont disponibles au Fablab, le tarif des matériaux est affiché au Fablab et disponible sur la page du site https://e-square.marche.be/wp-content/uploads/2023/01/Tarifs-Fablab-2023.pdf

Ces tarifs sont susceptibles de changer en fonction de l'augmentation des prix sur le marché. En tel cas, ils seront mis à jour sur la page du site et au Fablab.

Pour chaque projet **abouti ou non**, en ce compris les impressions/découpes ratées, les temps machine, type de matériau utilisé et sa quantité (grammage, mètre, ml) doivent être rapportés par écrit dans la fiche prévue à cet effet.

Les matériaux et les temps machines seront facturés chaque trimestre, la facture est transmise par courrier électronique.

Il est interdit d'introduire des matériaux, produits illégaux ou dangereux dans les locaux du Fablab. Il est interdit d'utiliser les équipements du Fablab en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants. Les locaux sont non-fumeurs dans leur intégralité.



8. Finalité des objets réalisés

Les créations réalisées avec les ressources du Fablab l'e-Square, qu'elles soient matérielles ou immatérielles (programmes informatiques), doivent respecter les lois en vigueur. Il est interdit de fabriquer des objets ou programmes dangereux pour les personnes, les animaux ou l'environnement.

Le Fablab est un lieu d'expérimentation et de prototypage, ses ressources ne doivent pas être utilisées pour une fabrication d'objets en série. Avant de fabriquer plus de 10 objets identiques, les usagers doivent en informer un membre de l'équipe du Fablab.

9. Partage des connaissances

La finalité d'un Fablab est de « rendre possible l'invention », pour cela les usagers sont invités à « contribuer aux connaissances des autres » (Charte du MIT). Les usagers sont invités à s'entraider pour la progression de chacun.

Les créations réalisées dans le cadre des activités du Fablab L'e-Square doivent être partagés avec ses membres via un dossier partagé accessible depuis la plateforme de réservation.

Ces réalisations seront publiées sous licence libre, pour permettre leur diffusion, leur reproduction et leur modification.

Certaines réalisations peuvent être exclues de ce partage, notamment celles réalisées en prestation pour des entreprises ou organisations partenaires. Des accords de confidentialité peuvent être mis en place pour fixer les limites des obligations des parties.

10. Monétisation des créations

Les objets et autres créations conçus ou fabriqués grâce aux ressources du Fablab peuvent être vendus, à condition que le Fablab l'e-Square soit cité explicitement lors de la vente (licence Creative Commons Attribution).

11. Assurance

Les usagers s'engagent à être assurés pour les activités qu'ils mènent au Fablab, ils doivent en particuliers être titulaires d'une assurance Responsabilité Civile à jour.